

Comment calculer les points de championnat?

Les points de championnat sont des points qui sont cumulatifs, jusqu'à l'obtention du titre désiré. Les titres possibles sont :

Pour les chats non-stérilisés de 8 mois et plus	Champion (CH)
	Grand champion (GCH)
	Double Grand champion (DGCH)
	Maître Grand champion (MGCH)
Pour les chats stérilisé de 8 mois et plus	Premier (PR)
	Grand premier (GPR)
	Double Grand premier (DGPR)
	Maître Grand premier (MGPR)
Pour les chats domestiques	Bon citoyen (GC)
	Grand citoyen (GDC)
	Double Grand citoyen (DGCD)
	Maitre Grand citoyen (MGCD)

Tout chat adulte (dans sa catégorie respective) ayant reçu quatre (4) rubans « gagnant » (ruban mauve) d'au moins trois juges différents et n'ayant pas reçu de W/A d'au moins trois juges différents, aura droit au préfixe « Champion » dès que le certificat de championnat aura été réclamé et émis par le registrariat du CCC.

Les champions inscrits dans les catégories de championnat se verront attribuer des points de Grand championnat de la façon suivante :

a) Le meilleur champion d'une finale recevra un point (1) pour chaque champion présent et BATTU dans cette compétition.

b) Le deuxième meilleur champion d'une finale recevra 90% des points reçus par le meilleur champion.

c) Si les chats suivants sont en finale parmi les dix meilleurs (ou les 15 meilleurs), ils recevront un pourcentage approprié des points du meilleur champion. Dans une finale de 15 finalistes, seulement les dix (10) meilleurs champions parmi les 15 meilleurs chats se mériteront des points de grand championnat et les points leur seront décernés comme dans le format des 10 meilleurs.

Troisième (3e) meilleur champion : 80%
Quatrième (4e) meilleur champion : 70%
Cinquième (5e) meilleur champion : 60%
Sixième (6e) meilleur champion : 50%
Septième (7e) meilleur champion : 40%
Huitième (8e) meilleur champion : 30%
Neuvième (9e) meilleur champion : 20%
Dixième (10e) meilleur champion : 10%

d) De plus, le meilleur champion de chaque race recevra un(1) point de grand championnat pour chaque champion présent et battu au niveau de la race.

e) Dans le calcul des points de grand championnat, aucun champion ne sera crédité de plus d'un point pour chaque champion battu dans une arène.

Cent cinquante (150) points sont requis pour l'obtention d'un grand championnat.

Les règles précédentes s'appliquent aussi aux catégories de primorat et de domestique, mais le nombre de points requis pour obtenir le titre de Grand premier ou de Grand compagnon est réduit à soixante-quinze (75).

Ces points doivent être gagnés sous au moins trois (3) juges différents et le chat doit avoir été au moins une fois parmi les cinq (5) meilleurs dans une finale.

Avant d'être admissible à tout titre, un chat doit être enregistré au nom de la personne qui réclame le titre.

Un Grand champion devra concourir contre les autres grands champions inscrits. Un (1) point lui sera accordé pour chaque grand champion battu. Par exemple :

Le meilleur grand champion recevra un (1) point pour chaque GCH présent et battu.

Le deuxième meilleur grand champion recevra, un (1) point de moins que le meilleur.

Le troisième meilleur grand champion recevra, deux (2) points de moins que le meilleur.

Le quatrième meilleur grand champion recevra, trois (3) points de moins que le meilleur.

etc.

De plus, le meilleur grand champion de chaque race recevra un(1) point de grand championnat pour chaque grand champion présent et battu au niveau de la race.

Toutefois, aucun grand champion ne recevra plus d'un point par grand champion battu dans une arène.

Soixante-quinze (75) points sont requis pour devenir DOUBLE GRAND CHAMPION. De plus, le chat doit avoir été parmi les TROIS (3) PREMIÈRES PLACES D'UNE FINALE et avoir reçu ses points d'au moins trois (3) juges différents.

a) Le propriétaire sera avisé par le CCC et un certificat émis.

b) Toutes les exigences précédentes sont applicables pour titre de DOUBLE GRAND PREMIER et DOUBLE GRAND CITOYEN avec un nombre de vingt-cinq (25) points ainsi qu'une position dans les trois (3) meilleurs chats en finale de primorat ou en finale de chat domestique.

Soixante-quinze (75) points sont requis pour devenir maître grand champion. De plus, le chat avoir été meilleur chat dans une finale au mois une fois au cours de sa carrière d'exposition et avoir reçu ses points d'au moins trois juges différents. Pour un total de 150 points de grands championnat.

a) Le propriétaire sera avisé par le CCC et un certificat sera émis.

b) Toutes les exigences précédentes sont applicables pour les titres de Maître Grand premier ou de Maître Grand citoyen avec un nombre de 25 points requis ainsi qu'une première place dans une finale de primorat ou de chats domestiques. Un certificat sera émis. Pour un total de 50 points pour Grand premier ou Grand citoyen.

Il appartient au propriétaire d'un chat de réclamer le certificat de Champion, Premier ou Bon citoyen. Toute réclamation doit être accompagnée des renseignements pertinents quant aux dates, aux lieux ainsi qu'aux noms des juges ayant donnés les rubans « gagnants ».

Référence :

Manuel des politiques et procédures, chapitre 9, concours et expositions, points 25.10 et 25.13 à 25.20

Vous trouverez le lien pour le manuel des politiques et procédure sur le site internet du CCC ici : <http://www.chatscanadacats.ca/eleveurs/reglements.cfm>

Notez que lors des expositions, un atelier sur le calcul des points est offert.

Pour une meilleure compréhension du calcul, vous êtes invité à y assister en grand nombre.